



**QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018**  
**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018**  
**30 È 31 DI MAGHJU**  
**30 ET 31 MAI 2018**

2018/E4/035

*Dumanda à bocca posta da Mma Paola MOSCA  
à nome di u gruppu "FEMU A CORSICA"*

## **OBJET : Renouvellement de la concession des eaux d'Orezza**

Depuis 1998, l'exploitation des eaux d'Orezza a été concédée à la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION DES EAUX MINERALES D OREZZA pour une durée de dix-huit ans.

En 2016, le conseil départemental de la Haute-Corse, propriétaire de la source, avait entamé une procédure de mise en concurrence pour renouveler la concession. Cette procédure n'a pas abouti.

La Collectivité de Corse est devenue propriétaire de la source « Surgente Suttana » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il nous appartient désormais de pérenniser les activités économiques du site et de veiller à ce que la dynamique qui en résulte soit porteuse d'effets significatifs et structurants sur le territoire et au bénéfice des acteurs locaux.

La convention actuelle expire normalement le 23 août 2018. La nouvelle convention devra nous permettre de repenser la philosophie qui sera celle de la Collectivité de Corse pour non seulement organiser efficacement l'exploitation d'une source qui est un bien public, mais aussi pour le développement socio-économique de la petite Castagniccia (Orezza, Alisgiani, Ampugnani).

La rédaction du futur Cahier des Charges encadrant la concession revêt donc une importance capitale. Les eaux d'Orezza appartenant au patrimoine commun de tous les corses, la future concession devra préserver la viabilité de l'entreprise, mais également lui permettre de devenir un véritable poumon économique au service de la région et de la Corse toute entière.

Sur ce plan, certains constats doivent être tirés au terme de la concession actuelle, si nous saluons volontiers la réussite économique du repreneur initial, et les emplois créés au plan local, nous pensons néanmoins que les retombées socio-économiques concernant la Castagniccia et la Corse sont restées insuffisantes.

Ainsi et par exemple, nous constatons que les nombreux partenariats extérieurs à l'île établis par les eaux d'Orezza sont beaucoup plus importants que le soutien apporté au tissu social et associatif de la Castagniccia.

De façon plus globale, nous souhaitons que le prochain contrat qui sera conclu garantisse la prise en compte de l'intérêt public, en termes de retombées économiques et sociales.

Monsieur le Président,

Pouvez-vous nous faire connaître la philosophie qui sera celle du conseil exécutif concernant le renouvellement de la concession des eaux d'Orezza et nous éclairer sur les modalités juridiques aujourd'hui à l'étude qui seraient de nature à garantir le développement durable d'un territoire que l'histoire contemporaine, politique et socio-économique, a condamné, jusqu'à aujourd'hui, à la désertification et à l'abandon ?

Je vous remercie.